



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 septembre 2019  
19 heures 00

-----

GF/AS

N° 002456

Finances - Annulation  
de créance suite à  
projet de  
rétablissement  
personnel de Madame  
BENNAJMA née  
YAZIR Fouzia décidé  
par la commission de  
surendettement de  
Vaucluse en date du  
17 juillet 2019.

Affiché le :

VOTES POUR : 23

VOTES CONTRE : 2

ABSTENTION(S) : 3

Le mardi 24 septembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 18 septembre 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Il est présenté au conseil par le comptable public de la collectivité une demande d'effacement total de dette suite à la validation par la commission de surendettement de Vaucluse approuvant le projet de rétablissement personnel au bénéfice de Madame BENNAJMA entraînant automatiquement l'effacement des dettes du redevable envers la Commune d'Apt.

Il convient d'en prendre acte et d'annuler les titres de recettes correspondants par l'émission d'un mandat au compte 6542 afin de constater la créance éteinte.

Le montant de la créance à annuler s'élève à 295,60 euros et correspond aux titres suivants :

- Titre n° 1422 correspondant à la facturation du restaurant municipal, émis le 20/12/2016 pour un montant de 275,00 euros
- Titre n° 361 correspondant au transport scolaire du 12/01 au 05/07/2016 pour 2 enfants, émis le 26/04/2016 pour un montant de 123,60 euros, recouvré pour 103,00 euros. Solde impayé 20,60 euros

Il est demandé au conseil de constater le caractère irrécupérable de ces créances éteintes.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ**

**Accepte** d'annuler la créance de 295.60 euros.

**Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'état ci-annexé.

**Dit** que l'annulation de la créance de 295.60 euros est prévue au budget 2019 de la ville, article 6542.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**